



Secrétariat National

01 41 56 04 83 / 84 /85 Fax 01 41 56 04 98
contact@cfdtairfrance.com

02/10 - Roissy, le 20 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CFDT d'Air France a pris connaissance de la volonté de Monsieur Xavier Darcos, Ministre du Travail, de réclamer une négociation sur les comptes des comités d'entreprises. La CFDT d'Air France réaffirme qu'il n'y a aucun scandale sur les finances du CCE d'Air France, tout au plus subsiste-t-il un décalage de trésorerie chaque fin d'année qui était assuré jusque là par la Compagnie Air France et qui depuis début 2009 ne l'est plus. Il reste à trouver des solutions pour rattraper sur plusieurs années ce décalage de trésorerie.

Le budget du CCE d'Air France a, quant à lui, été ramené d'un déficit de - 8,8 millions d'euros en 2007 à -3 millions d'euros en 2008 et sera à l'équilibre en 2009.

La masse salariale du CCE (300 salariés) a, quant à elle, entamé une baisse significative en 2008 et 2009 et devrait, suivant le plan d'entreprise mis en place par l'ancien bureau, encore baisser significativement en 2010 et 2011.

En outre, les comptes du CCE d'Air France font l'objet d'une expertise par un cabinet indépendant, d'une certification par un commissaire aux comptes et d'un contrôle approfondi par une commission de contrôle financier.

Cet arsenal de contrôles garantit la transparence et la véracité des comptes présentés tous les ans par les bureaux successifs.

La CFDT d'Air France confirme que les déclarations mensongères, des allégations calomnieuses et les insinuations portées à la connaissance de la presse sont le produit de règlements de comptes syndicaux à l'intérieur de l'entreprise.

Contact Presse : Gilles NICOLI – Secrétaire Général – 06 60 30 12 71